



Résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle  
prenant place dans le cadre du

# CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE NOUVELLE GÉNÉRATION (CLEA +)

2025 – 2026



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Réseau  
Communautaire des  
Médiathèques  
de l'agglomération  
d'Hénin-Carvin



La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, le Rectorat de l'académie de Lille, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,

lancent un

## APPEL A CANDIDATURES

### Deux journalistes sont recherché.e.s.

Depuis 2015, la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) est engagée dans un contrat local d'éducation artistique (CLEA). Son objet premier consiste à favoriser l'accès à l'art et la culture des habitants du territoire Hénin-Carvin. Le dispositif permet l'immersion d'artistes sur le territoire pendant quatre mois et inscrit les travaux qu'ils mènent dans la réalité quotidienne des jeunes habitants, selon une logique d'échanges, de découvertes, de pratiques et de parcours.

La CAHC, en partenariat étroit avec la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (D.R.A.C.), le Rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (D.R.A.E.A.C), la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (D.S.D.E.N.) et la Délégation académique à l'éducation aux médias (D.A.E.M.), en lien avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais a étoffé le dispositif existant et propose depuis 2018 - en plus des trois résidences-mission artistiques – deux résidences-mission destinées à deux journalistes, issu(e)s de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web). Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place en 2025 un Contrat Local d'Education Artistique tout au long de la vie.

### **Pour 2025/2026, ce sont 2 journalistes qui sont recherché.e.s, pour élargir l'assise de l'EMI sur le territoire et composer un binôme complémentaire.**

C'est ainsi que chaque année se mettent en place des résidences-mission d'artistes et de journalistes, à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitant.e.s du territoire dans leur ensemble. Ces présentes résidences-mission concernent l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des quatorze communes qui composent l'intercommunalité. Le 9-9bis, passé au statut d'EPCC en avril 2017, a depuis, une délégation pour la maîtrise d'œuvre du CLEA de la part de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin. Il met en place et coordonne la résidence.

Ces deux résidences-mission ont pour objectifs de :

- faire découvrir le métier de journaliste (contexte, méthode, déontologie),
- donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage,
- sensibiliser à l'analyse critique et aux enjeux de la liberté d'expression,
- initier au travail de recherche du journaliste qui s'appuie sur une diversité de sources : archives, interviews, anciens articles...
- encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des médias, des réseaux sociaux et d'Internet en général,
- favoriser l'expression des jeunes de manière autonome en les dotant d'outils,
- sensibiliser à la question du point de vue, de l'angle et de la prise de recul,
- mettre en lumière le territoire, ses habitants, son patrimoine par l'appropriation des sujets abordés.

## Le territoire d'Hénin-Carvin

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, compte une population d'environ 125 000 habitants. Il regroupe 14 communes : Bois-Bernard, Carvin, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Évin-Malmaison, Hénin-Beaumont, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-Godault, Oignies, Rouvroy.

### Il est utile de préciser que :

- 40% de la population a moins de 30 ans ;
- 27,4% n'a pas de diplôme ;
- la densité de population est élevée (1 131,8 habitants/m<sup>2</sup>) ;
- 22% de la population est au chômage ;

Pour plus de précisions, la fiche INSEE du territoire de l'agglomération est consultable sur :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-246200299>

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération Hénin-Carvin, le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié :

<http://www.agglo-henincarvin.fr/>

Les sites internet du 9-9bis et du Réseau communautaire des médiathèques peuvent également vous donner des éléments sur les axes culturels portés par l'agglomération :

[www.9-9bis.com](http://www.9-9bis.com)

[www.mediatheques-rcm.fr](http://www.mediatheques-rcm.fr)

Le territoire est traversé par quatre circonscriptions de l'Éducation nationale : Hénin-Beaumont, Noyelles-Godault, Montigny-en-Gohelle, Carvin.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 105 écoles maternelles et élémentaires ;
- 15 collèges ;
- 5 lycées et lycées professionnels ;
- 3 centres de formation pour adultes.

Le territoire compte, par ailleurs, plusieurs structures culturelles professionnelles intervenant dans des domaines variés, comme l'association **Ose Arts !** à Carvin, **le centre Culturel Matisse** à Noyelles-Godault, **l'École Buissonnière** à Montigny-en-Gohelle, et **13 médiathèques sur le territoire**, dont 6 (Courrières, Courcelles-lès-Lens, Leforest, Oignies, Rouvroy, Carvin) permettent d'accueillir du public. De plus, deux équipements permanents permettent d'accueillir des spectacles de plus grande envergure, le **9-9bis** à Oignies, et le **Centre Culturel l'Escapade** à Hénin-Beaumont.

Des associations à dimension patrimoniale, animées par des bénévoles, existent sur le territoire (de la sauvegarde patrimoniale ou d'histoire locale). Car le territoire intercommunal sur lequel se met en œuvre le C.L.E.A. est marqué par une histoire industrielle forte et est aujourd'hui en pleine reconversion. D'un passé minier et industriel qui a façonné l'histoire sociale et culturelle à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est sur un territoire en pleine mutation que les journalistes en résidence-mission devront évoluer. La présence de ces acteurs offre de façon générale de nombreuses ressources pour appréhender l'histoire du territoire par le biais de témoignages ou de documents d'archives. Sans être un centre de ressources comme peut l'être le Centre historique minier de Lewarde, le 9-9bis dispose également de ressources documentaires en lien avec l'histoire minière du territoire.

Depuis 2004, la politique culturelle communautaire est axée autour de trois champs que sont la lecture publique, la musique et le patrimoine. A ce titre, le territoire a vu émerger des projets et des équipements comme le réseau communautaire des médiathèques, le 9-9bis, (ancien site minier reconverti en lieu culturel dédié à la musique et au patrimoine), Aquaterra, (maison de l'environnement situé sur le site de l'ancienne cokerie), mais aussi ILTV, chaîne d'information locale appartenant à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin. D'autres médias traversent le territoire, notamment la Voix du Nord, mais aussi de nombreuses radio associatives.

Outre ces ressources, les journalistes pourront s'appuyer sur les initiatives locales, communales ou associatives à découvrir sur le terrain. Enfin, les interactions entre les résidences-mission journalisme et les trois autres résidences-mission artistiques seront encouragées et pourront nourrir les projets menés.

## A propos du présent Appel à Candidatures

Sont donc recherchés en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, deux journalistes issus de tous types de médias, possédant une carte de presse ou non. Le journaliste qui candidate maîtrise l'usage oral et écrit de la langue française, et possède son propre véhicule pour assurer ses déplacements.

Un logement en colocation situé sur le territoire pourra être mis à disposition des journalistes, et **ces derniers seront appelés à y résider effectivement, pour se rendre disponibles et de manière exclusive au service la mission.**

Les journalistes doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel assuré et d'un permis de conduire en cours de validité.

La période de résidence est prévue en trois temps :

- **Début octobre pour le temps de préfiguration (une journée)**
- **Du 10 novembre au 19 décembre 2025 inclus (1<sup>ère</sup> partie de résidence)**
- **Du 05 janvier au 03 avril 2026 inclus (2<sup>ème</sup> partie de résidence avec une semaine de césure incluse)**

**Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois, soient dix-huit semaines, à raison de 5 à 6 jours par semaine.**

Un temps de préfiguration début octobre (une journée) est prévu pour les journalistes en amont de la période de résidence afin qu'ils se présentent et rencontrent les acteurs du territoire. Cette journée est indispensable pour la préparation de cette résidence mission.

Des interactions entre ces deux résidences-mission ainsi qu'avec les trois résidences-missions artistiques, toutes soumises au même cahier des charges, sont possibles et encouragées.

Pour en savoir plus : [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

Comprendre le CLEA Hénin-Carvin : <https://cleahenincarvin.wordpress.com/>

## Conditions financières

**L'allocation forfaitaire de résidence pour un journaliste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 300 euros. Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.**

### Frais annexes :

La collectivité assure les frais relatifs à l'hébergement du résident. Elle prend également en charge quatre voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine sur présentation de justificatifs ou sur la base du barème kilométrique en vigueur). Les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

Toutefois, si le résident habite à proximité de l'agglomération et fait le choix de trajets quotidiens (nous sommes en effet au carrefour Lille / Lens / Arras / Douai) », et en cas de non mise à disposition d'un logement, un défraiement kilométrique équivalent aux frais de déplacement sur le territoire d'action pourront être pris en charge par la communauté d'agglomération Hénin-Carvin sur la base des kilomètres effectivement réalisés au service du projet par le résident, au tarif en vigueur dans la collectivité.

## Accompagnement

La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, au côté des partenaires que sont la DRAC et l'Éducation nationale, est à l'initiative de la résidence-mission. Cependant, par délégation, l'EPCC 9-9 bis est l'opérateur de l'action. À ce titre, il :

- accompagne chaque journaliste afin de le.a guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre du ou de la journaliste, tout au long de la résidence ;
- facilite, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;
- organise la communication de cette résidence auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement du ou de la journaliste, gestion du budget...).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, l'information est relayée aux établissements scolaires du territoire pour permettre le meilleur accueil possible aux journalistes-résident.e.s et favoriser l'appropriation par le plus grand nombre de leurs projets. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale. Une information similaire est lancée par la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps périscolaire et hors temps scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération.

## Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus journalistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les journalistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

## Faire acte de candidature

Chaque journaliste intéressé.e par cette offre est invité.e, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé [« Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures ;
- à contacter la Coordinatrice du CLEA si la moindre interrogation persiste.

Le jury de sélection sera attentif aux propositions les plus innovantes dans leurs démarches. Pour faire acte de candidature, il convient d'adresser, par voie électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation / note d'intention faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche du ou de la journaliste répond au projet du territoire **en prenant en compte ses spécificités**. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le.a candidat.e en vue de la réalisation d'éventuels projets ;
- Un descriptif de la démarche du ou de la journaliste, de ses pistes de travail et des actions **imaginées spécifiquement pour le territoire Hénin-Carvin** ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier professionnel présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche du ou de la journaliste ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des différentes productions journalistiques ou conférences qui pourraient être diffusées sur le territoire, si cela vous semble pertinent.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : [clea@9-9bis.com](mailto:clea@9-9bis.com)

Objet : CLEA – CAHC / suivi du nom du ou de la journaliste

La date limite d'envoi est fixée au **lundi 03 mars 2025**.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront courant mars 2025. Les noms des journalistes seront annoncés au plus tard fin mars 2025.

Il est précisé que si le ou la journaliste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un.e même journaliste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

[clea@9-9bis.com](mailto:clea@9-9bis.com)

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>